



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A KEUR MADIABEL - PROJET APICOLE

Vu en commission n°1 le 14 janvier 2019.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative

Après plusieurs années d'amitié entre la Communauté de Communes de Keur Madiabel (située au Sénégal) et Neuville-en-Ferrain, un acte de jumelage a été signé le 26 novembre 2002. Depuis, divers projets ont été concrétisés : aménagement d'un cyber espace, restructuration du marché couvert...

Récemment, un projet de développement de ruches sur le territoire de Keur Madiabel a été présenté à la ville de Neuville-en-Ferrain. Sur un site de 207 hectares exceptionnel en biodiversité et à proximité du fleuve Saloum, 3 000 ruches seraient installées en vue de produire du miel et créer des emplois pour les jeunes et les femmes. Ainsi, Keur Madiabel deviendrait l'un des premiers producteurs de miel de la région.

Le coût global pour les 500 ruches prévues est de 77 000 €. Keur Madiabel peut obtenir une aide gouvernementale et d'organismes à hauteur de 90 % à condition d'apporter les 10 %. Le Ministère de l'élevage et des productions animales et l'agence CARITAS de Kaolack se sont engagés à accompagner le processus d'expérimentation de cette nouvelle filière.

Aujourd'hui, la période test est lancée et 15 personnes sont formées. Le coût estimé de la phase test est de 6 millions CFA, soit environ 9 000 €. Cette somme couvre l'achat de 30 ruches kenyennes + 30 ruches Langstroth + 30 tenues combinaisons et la formation de 15 personnes.

Il sera demandé à la Ville de Keur Madiabel de tenir la commune de Neuville-en-Ferrain informée de l'avancée du projet.

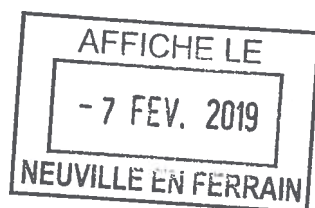
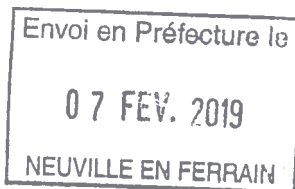
Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le versement d'une aide ponctuelle sous forme de subvention exceptionnelle de 3 000 € à la commune de Keur Madiabel afin de couvrir les 10 % nécessaires à l'obtention d'une aide gouvernementale et d'organismes et ainsi contribuer à la phase de démarrage du projet. Cette subvention fera l'objet d'un virement international.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

